

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 24/02/2003 portant création de la spécialité Activités physiques pour tous du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 12/01/2017,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Activités physiques pour tous est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom		Date et lieu de naissance		
BPALP170091	Monsieur	AMIK	Issam	08/07/1990	CASABLANCA
BPALP170092	Monsieur	DUBROCA	Raphael	06/11/1991	TALENCE
BPALP170093	Monsieur	EIZAGUIRRE	Maxime	25/07/1991	BRUGES
BPALP170094	Madame	GUYONNAUD	Claire	07/09/1990	L'ISLE ADAM
BPALP170095	Monsieur	JOACHIM	Remy	20/09/1996	BORDEAUX
BPALP170096	Monsieur	JOSELIN	Stephane	09/12/1982	COMPIEGNE
BPALP170097	Monsieur	MARMELO	Kevin	05/08/1993	MENDE
BPALP170098	Madame	NICOLAS	Agnes	22/09/1970	BORDEAUX
BPALP170099	Monsieur	POURTUGUEZ	Damien	27/06/1996	BAR-LE-DUC
BPALP170100	Monsieur	RAILLARD	Florian	29/07/1992	LIBOURNE
BPALP170101	Monsieur	RAOUCI	Hicham	31/05/1990	SAINT ETIENNE
BPALP170102	Monsieur	RAYNAUD	Dimitri	15/05/1996	BORDEAUX
BPALP170103	Monsieur	TAPY	Clement	18/12/1993	CENON
BPALP170104	Madame	VONGVILAY	Anoudara	01/12/1980	PAMIER

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 12/01/2017

P/le Directeur Régional et Départemental
de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
Nouvelle-Aquitaine
la Directrice Régionale Adjointe,

Béatrice MOTTET